

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2014

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation, pour l'opération Amfréville (14), 18 rue Mesaise, du bilan prévisionnel d'opération et autorisation de la réalisation de l'opération en maîtrise d'ouvrage EPF.
2	Changement dans la composition du Conseil d'Administration.
3	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2014.
4	Approbation du budget 2015.
5	Conventions contractualisation avec les Départements.
6	Accord de principe pour l'étude de redynamisation du centre bourg de Domfront (61).
7	Accord de principe de la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Perche.
8	Approbation de l'avenant au PAF de la CREA.
9	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CREA et de l'opération 920 734 – ELBEUF – ILOT CHANZY, et à la demande de la Commune d'Elbeuf, allongement de la durée de portage de la parcelle cadastrée AW n°17 pour une contenance de 4 609 m ² (acquise en 2004 et arrivant à échéance le 16 décembre 2014), de 10 à 15 ans.
10	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CREA et de l'opération 920 736 – ELBEUF – ILOT COUSIN CORBLIN, et à la demande de la Commune d'Elbeuf, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées AV 217, 218, 249, 280 et 281 (acquise en 2004 et arrivant à échéance le 16 décembre 2014), de 10 à 15 ans.
11	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la CREA et de l'opération 920 737 – ELBEUF – ILOT SAINT AMAND, et à la demande de la Commune d'Elbeuf, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées AV 288, 289 et 290 (acquise en 2004 et arrivant à échéance le 16 décembre 2014), de 10 à 15 ans.
12	Approbation de l'avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg.
13	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 418 – TOURLAVILLE – CHARDINE, et à la demande de la SHEMA, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées AW 200, 205, 629, 631, 633 et 635 (acquises en 2010 et 2011 et arrivant à échéance le 20/09/2015 et le 14/04/2016), de 5 à 10 ans.
14	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 402 – CHERBOURG-OCTEVILLE – ZAC DE GRIMESNIL-MONTUBERT, et à la demande de la Communauté Urbaine de Cherbourg, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées AX 165 (échéance 29/12/2015), AX 136, 460, 132, 438 et 138 (échéance 29/07/2016), AN 4, 5, 6, 7, 12, 13, 20, 22, 255, 256, 266, 269 et AX 100, 118, 123, 124, 133, 134, 139, 166, 432, 434, 436, 444 (échéance 29/07/2016), de 5 à 10 ans.
15	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 413 – QUERQUEVILLE – VAL FLORIS MESSANT, et à la demande de la Communauté Urbaine de Cherbourg, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées AN 64, 215, 216, 217 et AI 113, 137, 138, 139, 153 (acquises en 2011 et arrivant à échéance le 9 mai et le 18 juillet 2016), de 5 à 10 ans.

16	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 421 – EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE – TOT SUD MARGANNES, et à la demande de la Communauté Urbaine de Cherbourg, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées BZ 20, 15, 16, 18, 27, 17, 35, 28, 21 et AM 1, 2, 3 (acquises le 14 avril et arrivant à échéance le 14 avril 2016), de 5 à 10 ans.
17	Acquisition, à la demande de la Commune de MONDEVILLE (14), d'une parcelle, sise sur le territoire communal, 2 rue Robert Schumann, cadastrée section BL n°10, d'une superficie de 39a 54ca.
18	Exempter de pénalités les dépassements de rachat d'une durée inférieure ou égale à 15 jours dans la limite de 800 €.
19	Accord donné, à la Commune de TILLY (Eure), de l'exonération complète des pénalités de retard pour la cession de l'ensemble immobilier à usage d'habitation, sis sur le territoire communal, rue grande, et cadastré section B n°127 et 128 pour une contenance totale de 2271 m ² .
20	Accord donné, à la Commune de AMFREVILLE SOUS LES MONTS (Eure), pour un report d'un an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles pour la parcelle de terrain cadastrée section AB n°163 pour une contenance de 15a 53ca, sous réserve d'un rachat global avec les autres biens détenus par l'EPF (dont l'échéance de rachat est conventionnellement fixée en 2017) dans le cadre du projet de lotissement.
21	Refus, à la Commune de PACY SUR EURE (Eure), d'un report de l'échéance de rachat de la propriété, sise sur le territoire communal, rue Isambard, cadastrée section AD n°305, d'une contenance de 1 276 m ² .
22	Accord donné, à la Commune de GONFREVILLE-CAILLOT (Seine-Maritime), pour le terrain à bâtir, cadastré section ZB n°55, route de Goderville, pour une contenance de 27a 47ca, pour un paiement échelonné en deux versements : un premier versement d'un montant de 180 326,31 € au moment de la signature à la date conventionnelle de rachat (19 mai 2015), et le solde de 36 065,26 € correspondant à la TVA le 19 mai 2016.
23	Accord donné, à la Commune de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE (Eure), pour un report de l'échéance de rachat de 6 mois aux conditions contractuelles pour l'immeuble cadastré AM n°66 pour une contenance de 1 047 m ² .
24	Refus, à la Commune de BERVILLE SUR MER (Eure), d'un report de 3 ans de l'échéance de rachat pour un ancien bâtiment agricole, cadastré section AB n°s 444 et 445 pour une contenance totale de 21a 81a, et de proposer que l'attache du Maire soit reprise pour envisager une solution de rachat dans un délai plus raisonnable.
25	Dans le cadre de l'opération de requalification du centre historique d'Elbeuf sur Seine : report du rachat des parcelles AE 130-131 et 132 à fin 2015, suspension des pénalités de retard dues au titre de 2013 et 2014, non engagement de pénalités pour l'année 2015.
26	Approbation de la prise en charge de l'enveloppe financière pour les diagnostics et l'étude de reconversion relatifs au site de l'usine à gaz à Avranches, selon les clés de financement du fonds friches (par tiers).
27	Approbation de la prise en charge de l'enveloppe financière pour les diagnostics pollution du site Masurel à Saint-Eustache-la-Forêt, financée à 70 % au titre du fonds friches et à 30 % par la collectivité et la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine.
28	Autorisation donnée au Directeur Général de l'EPF Normandie à signer le projet de protocole de partenariat et de financement pour la réalisation d'études (2014-2016) relatives au projet de nouvelle gare de Rouen et son quartier et les conventions de financement qui en découleront.
29	Approbation, dans le cadre du dispositif du Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat

	pour l'opération de PERIERS (50), ancienne gendarmerie, 34 rue Saint Lô, la décision de cession des parcelles AH 37 et 38, au profit de Manche Habitat.
30	Approbation, dans le cadre du dispositif du Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat pour l'opération de CARNET (50), place de la Mairie, du projet de réhabilitation.
31	Approbation de la mise en place d'un contrat d'objectif pour l'Ecoquartier Flaubert, validation des termes généraux, et autorisation donnée au Directeur Général de l'EPF Normandie à mettre au point et signer tout acte s'y rapportant.
32	Admission en non valeur au compte de résultat le montant de 190 063,47 € HT intégralement compensé par une majoration du prix de cession en trésorerie suite à l'acquisition en VEFA, en avril 2009, d'un ensemble immobilier bâti destiné à recevoir un laboratoire de Recherche et Développement dans le domaine Chimie Biologie Santé à Val de Reuil.